

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 20 juin à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à l'Hôtel d'entreprises à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de **Monsieur DOVERGNE Alain**

**Membres
du Bureau Communautaire**

Titulaires : 28

Membres présents : 18

Date de la convocation

13 juin 2022

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames BERTOUX Julia, PREVOST Anne-Marie, DOUAY Sonia, RAMON Marie-Gabrielle, Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, MAROTTE Philippe, CHANTRELLE Brice.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs WABLE Vincent, LEROY Jean-Maurice, DELANAUD Stéphane, LESCUREUX André, BEAUMONT Joël, CAPELLE Hubert, LEVASSEUR Roger.

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, DAMAY Lydie, RIHET Anne, PERONNET Fabienne, Messieurs LAMOTTE Dominique, DURAND Pierre, VAN OOTEGHEM J. Michel, VERONT Fabrice, TOURNIQUET Gautier, DUTILLEUX Olivier.

OBJET : PROGRAMME TRAVAUX DE VOIRIE 2022 – Réseau Bleu

Rapport de Monsieur Van de Velde Michel, Vice-Président Voirie

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 02 mai 2022, relative notamment au vote du Budget Principal 2022,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 04 novembre 2021, relative à la convention constitutive du groupement de commandes Maîtrise d'œuvre et Travaux de Voirie,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, en date du 17 février 2022 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à EVIA,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, en date du 09 juin 2022 attribuant le marché de travaux à STAG-LHOTELLIER,

Vu le bon de commande M22-01 notifié à EVIA par recommandé n° 1A 170 931 2814 6 en avril 2022,

Compte tenu de l'estimation des travaux sur les voiries intercommunales pour l'année 2022 effectuée par le titulaire du marché de maitrise d'œuvre EVIA SAS pour un montant total de 353 866,65 € HT hors rémunération du maitre d'œuvre (estimée à 7 553,33 € HT),

Considérant le classement des dites voiries en priorité 1 et 2 selon la répartition suivante :

	Travaux HT	MO études*	MO exécution *
PRIORITE 1	318 815,55 €	5 625,00 €	7 166,89 €
PRIORITE 2	35 051,10 €		958,70 €

*à titre indicatif

Considérant la proposition de la commission Voirie du 13 juin 2022 de retenir les priorités 1 exceptée la liaison Dommartin à Hailles afin d'assurer la continuité de la voirie selon la répartition suivante :

	Travaux € HT	MO études € HT*	MO exécution € HT**
PRIORITE 1 <i>exceptée liaison Dommartin Hailles</i>	288 904,55 €	5 625,00 €	6 464,77 €

*à titre indicatif

Au regard du contexte inflationniste et des fortes hausses de certaines matières mises en œuvre dans les travaux de voirie,

Compte tenu du fait que le marché des travaux Voirie attribué à la STAG-LHOTELLIER, prévoit une révision mensuelle des coûts (article 3.3 du CCAP),

Compte tenu de la nécessité de prévoir des crédits budgétaires pour régler les montants liés à la révision des prix,

Vu la proposition d'arbitrage du Bureau communautaire, résumée comme suit et détaillée en annexe :

	Travaux € HT	MO études € HT**	MO exécution† € HT†
PRIORITE 1 Hors Dommartin – Hailles et Esclainvillers-Ainval	222 815.05	5 625.00	5 466.76
PRIORITE 2	35 051.10		

*à titre indicatif

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Communautaire :

- Entérine le programme de travaux des voiries intercommunales pour 2022 pour un montant de **257 866.15 € HT** soit **309 439.38€ TTC** hors rémunération du maître d'œuvre (cf bon de commande et son détail ci-joints);
- Autorise le Président et le Vice-Président Voirie à signer les bons de commandes Travaux et Maîtrise d'œuvre et tous les documents relatifs à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 21/06/22

Affiché le 22/06/22

Fait et délibéré, le 20 juin 2022
à Ailly sur Noye

Le Président,

Alain DOVERGNE

